

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



30 avril 2024

N° 34

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

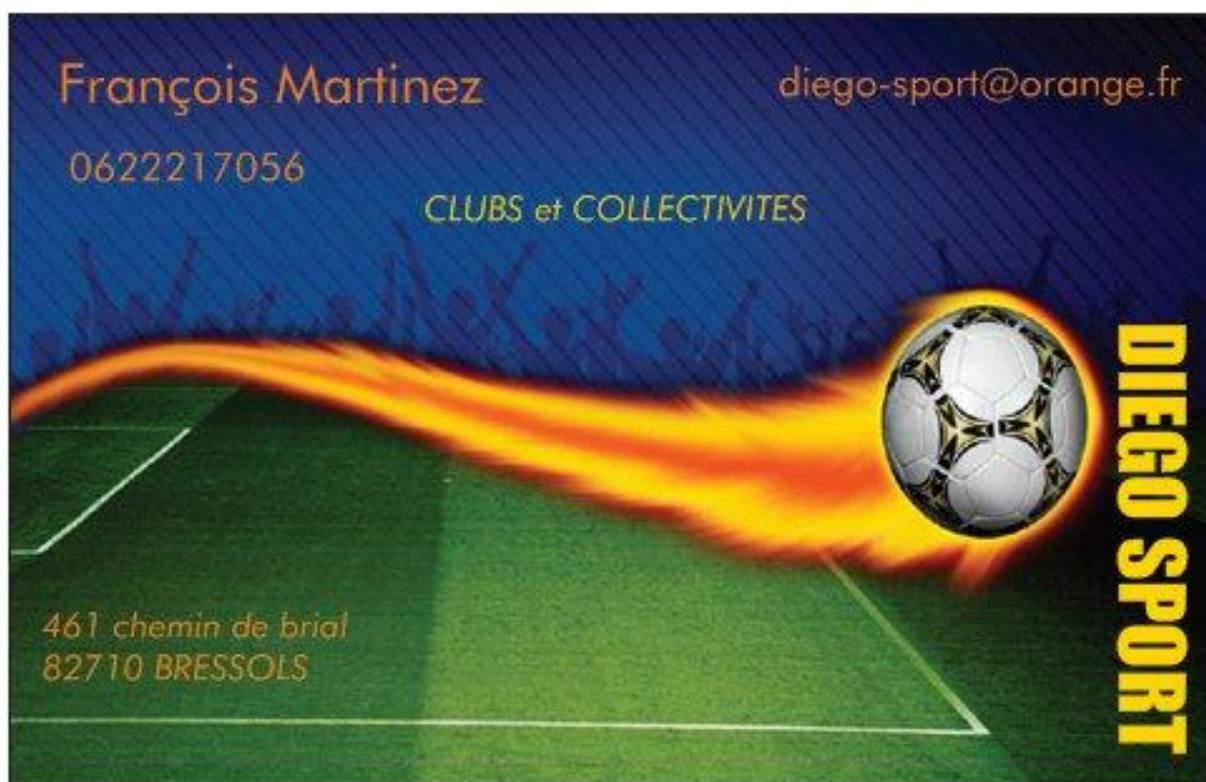


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 17,
- Sportivité semaine 17,
- Sanctions,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 19 à 21.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 avril 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

📌 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club**

d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS** :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 17

SEMAINE 17 DU 22/04/2024 AU 26/04/2024

Division : Excellence - Journée 13 retour

PASPORT	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
FORZA VIOLA FC	2	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
TOULOUSE SA	2	-	2	USEMA COLOMIERS	
MECAP FC	1	-	4	FC POTO	

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

SAINT-ALBAN	1	-	1	ASC CNES	
ALTRAN FOOT	2	-	2	AS MATRA	
AJ SAINT-EXUPERY		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	

Exempt : LABEGE INTER FC

Division : Honneur - Journée 16 retour

INTERNAT FC	8	-	2	SB FC LAUNAGUET	
AS DRT	1	-	8	NIMBA OT	
IO TEAM	0	-	0	FREESCALE0	
FC BALEC	2	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion - Journée 16 retour

CHU TOULOUSE FC	2	-	3	AS EVOTEC	
AS MATRA 2	2	-	1	ASCA	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	5	AS SAINT LOUP CAMMAS	
CONFLUENT LP	5	-	3	CHIPIRONS OL.	

Exempt : LES VIEILLES CANAILLES

Trophée de l'amitié

LABEGE INTER FC	1	-	1	ASFP LUSITANOS	
-----------------	---	---	---	----------------	--

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

AJ SAINT-EXUPERY	6	-	2	BELLA BARBARIANS(Foot 7)	
------------------	---	---	---	--------------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 16 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 17

CINQ sorties temporaires, **TREIZE** avertissements, et **TROIS** exclusions définitives (dont une pour double sanctions) pour **SEIZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

**Rencontre PASPORT / ATHLETICO TOLOSA B du 22/04/2024 – Excellence –
Journée 13 retour:**

Pour "**ENERVEMENT**"

Pour "**PROPOS INCORRECT ENVERS L'ARBITRE**"

Soit **2 (deux) sanctions** au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**)

– **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

– **AVERTISSEMENT** –

– **EXCLUSION** –

BERNOVILLE Youri, licence n°0014034 (ATHLETICO TOLOSA B)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre MECAP FC / FC POTO du 22/04/2024 – Excellence – Journée 13 retour :

Pour " *ANTI-JEU* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 01/12/2023
(**ART 32 - §B - f**),

AFASSI Brahim, licence n°0066029, capitaine, (MECAP FC)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Rencontre SAINT-ALBAN / ASC CNES du 22/04/2024 – Excellence – Journée 13 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/09/2024
(**ART 32 - §B - f**),

LLOPART Jérémie, licence n°0088660, (ASC CNES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – **AVERTISSEMENT** –, puis
Pour " *MENACE ENVERS L'ADVERSAIRE* " – **EXCLUSION** –

DA COSTA Danny, licence n°0061556 (SAINT-ALBAN)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission

Rencontre CONFLUENT LP / CHIPIRONS O. du 22/04/2024 – Promotion – Journée 16 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

CHAUVET Adrien, licence n°0088101, (CONFLUENT LP)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / CNES du 19/04/2024 – Promotion Excellence – Journée 9 retour :

Pour " *JEU DANGEREUX* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/01/2024
(**ART 32 - §B - f**),

JONES Gabriel, licence n°0456564, (SHADOCKS SEILH)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Rencontre FORZA VIOLA FC / FC CANTOU'LOUSAIN - Excellence - Journée 13 retour :

Pour " **ENERVEMENT** "

– **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

Pour " **BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE** "

– **EXCLUSION** –

MEJANE Paul, licence n°0369094 (FC CANTOU'LOUSAIN)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission ;**

Pour " **PROPOS INCORRECTS ENVERS L'ARBITRE** "

– **AVERTISSEMENT** –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/01/2024 (ART 32 - §B - f),

THOUERY Hugo, licence n°0440349, (FORZA VIOLA FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **mardi 18 juin, à 19h à Colomiers.**

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant **OBLIGATOIRE.**

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

LABEGE INTER FC

ASFP LUSITANOS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC

FC POTO ou NIMBA OT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

PASPORT ou AS DRT

FC CANTOU'LOUSAIN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/2 finales

FC POTO (Foot 7) ou

ATHLETICO TOLOSA B

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

BLS 31(Foot 7)

AJ SAINT-EXUPERY ou

LABEGE INTER FC ou

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (**il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre**). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 19 DU 06/05/2024 AU 10/05/2024

PAS DE RENCONTRE DURANT LA SEMAINE 19

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA A	Launaguet Hb	Lu 13/05	20h00
INTERNAT FC	AS DRT	Remis		
ASFP LUSITANOS	FREESCALE	St Alban Coudon Hb	Me 15/05	20h30
FC BALEC	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 15/05	19h45
<u>Exempt</u> : NIMBA OT				

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS O.	SOPRA STERIA FOOT	Fenuillet Collège Syn	Me 15/05	20h00
AS EVOTEC	AS MATRA 2	Balma Latécoère Hb	Je 16/05	20h30
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Je 16/05	20h15
CONFLUENT LP	CHU TOULOUSE FC	Pinsaguel Hb	Lu 13/05	20h30
<u>Exempt</u> : ASCA				

Coupe Occitane : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS	INTERNAT FC	Capitany Synthé	Me 15/05	20h15
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Je 16/05	21h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Remis		
PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo Hb	Je 16/05	19h45

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 16/05	20h15
---------	----------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	AJ SAINT-EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 14/05	19h45
----------	------------------	---------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

LABEGE INTER FC ASFP LUSITANOS Pompertuzat Hb Ve 17/05 20h30

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO ou NIMBA OT *A définir*

PASPORT ou AS DRT FC CANTOU'LOUSAIN *A définir*

Coupe de Printemps : 1/2 finales

**AJ SAINT-EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb Me 22/05 20h30
ou FC BALEC ou ASFP LUSITANOS ou St-Alban Coudon**

**FC POTO (Foot 7) ou ATHLETICO TOLOSA B *A définir*
BLS 31(Foot 7)**

RATTRAPAGE

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC *A définir*

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15



**D'AUTRES RENCONTRES SERONT PROGRAMMEES EN FONCTION
DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINES 18 & 20**